

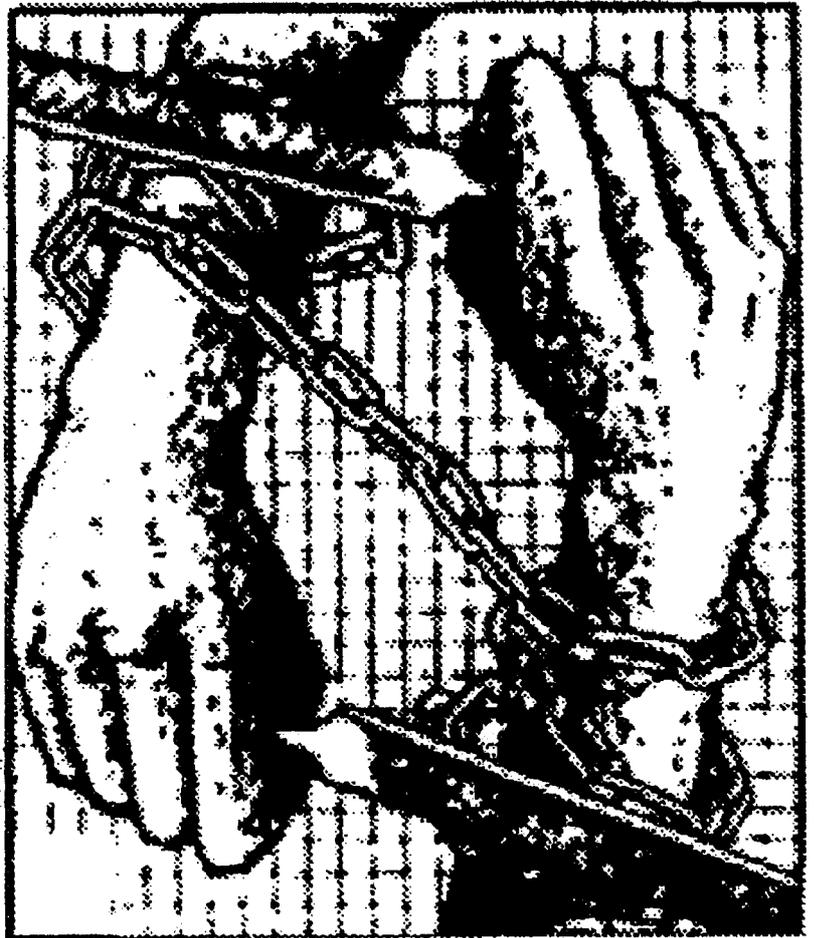
FRANC-TIREUR

Bulletin d'information du comité de soutien aux FTP marseillais • <http://solidarite.samizdat.net>

n° 11 ■ OCTOBRE 2002 ■ PRIX LIBRE

MÊME JUSTICE

ALORS QUE LA JUSTICE VIENT
DE LIBÉRER MAURICE PAPON,
YVES PEIRAT, APRÈS AVOIR
ÉTÉ PLACÉ EN ISOLEMENT,
A ÉTÉ LOURDEMENT CONDAMNÉ
POUR AVOIR OSER DIFFUSER
UN TRACT DÉNONÇANT
L'INJUSTICE FAITE AUX
DÉTENUS ÂGÉS OU MALADES
QUI CROUissent EN PRISON.



*Liberté pour
Yves Peirat!*

POUR TOUS?



RAPPEL DES FAITS



POUR AVOIR OSÉ DIFFUSER UN TRACT...

YVES PEIRAT PLACÉ EN ISOLEMENT

21 FÉVRIER 1995

Assassinat d'Ibrahim Ali par des colleurs
d'affiches du Front national à Marseille.

3 AVRIL 1995

Action à l'explosif contre la villa du
secrétaire départemental FN Maurice Gros
(revendiqué FTP-Unité combattante
«Albéric D'Alessandri»)

21 FÉVRIER 1996

Destruction à l'explosif du local du FN à
Marseille d'où étaient partis les assassins
d'Ibrahim (revendiqué FTP «Groupe Missak
Manouchian»)

11 MARS 1997

Attaque à la grenade d'un local du FN au
22, rue Sainte-Cécile à Marseille
(revendiqué Groupe de Partisans «Marcel
Bonain»)

21 FÉVRIER 1998

Destruction à l'explosif d'un local du FN à
Marseille (revendiqué FTP-Unité
Combattante «Dimitri Cotorovitch»)

9 JUIN 1998

Destruction à l'explosif du nouveau local
du FN au 22, rue Sainte-Cécile
(revendiqué FTP-Unité Combattante «Jean
Robert»)

2 OCTOBRE 1998

Destruction à l'explosif du groupe
électrogène du Stadium de Vitrolles avant
un concert de Rock Identitaire Français
(revendiqué FTP-Unité Combattante «Jean
Robert»)

13 OCTOBRE 1999

Arrestation
d'Yves Peirat et William Ferrari

6 FÉVRIER 2001

Début du procès
d'Yves Peirat et de William Ferrari

23 FÉVRIER 2001

Verdict : 5 ans d'emprisonnement
pour Yves Peirat et 125 000 francs de
dommages et intérêts ; 18 mois (dont
quatre fermes) d'emprisonnement pour
William Ferrari.
650 000 francs de dommages et intérêts
pour Yves et William.



Dans un récent courrier, Yves Peirat nous écrivait : «En juillet j'ai signé trois mois et quinze jours de grâce (merci not' bon maître), ce qui fait que ma date de libération est passée d'octobre à juin 2003. Si tout va bien, en octobre je devrais signer trois mois de remise de peine normale, plus deux mois supplémentaires du fait de mes études. Ce qui nous ramène à janvier. Ma sortie définitive se rapproche donc, et ceci rapidement en comptant qu'il me reste 2 perm' encore à prendre.» Et en effet, mi-octobre, Yves devait normalement bénéficier d'une permission de dix jours.

Or, ce mardi 2 Peirat a été plac d'isolement, dans tente de son passage devant une commission disciplinaire, qui l'a condamné à 15 jours de détention supplémentaires avec sursis. Sa permission va probablement être suspendue, et ses espoirs de libération conditionnelle se sont envolés. Plus encore, il risque d'être transféré, et donc de quitter la prison où il

se trouvait depuis plusieurs mois et au sein de laquelle il suivait plusieurs formations, et tentait tant bien que mal de mener ses activités.

Condamné à une peine de cinq ans de prison pour avoir mené concrètement son engagement antifasciste, quel nouveau «crime» a-t-il bien pu commettre qui apparaisse suffisamment grave aux yeux de l'État pour mériter un tel traitement ? Pour quel «crime» cette sanction injuste, dont même les grands médias (*France Inter*, *Libération*) se sont fait l'écho ?

Un tract diffusé en prison, signé «des détenus du CDR de Salon».

Ce tract (cf. ci-contre) dénonce les plorables de détention de l'application de la loi des malades pour les détenus gravement malades et exige par ailleurs la reconnaissance du droit du travail et syndical pour les personnes détenues, et dénonce également les dysfonctionnements au sein du centre de détention de Salon en matière de politique de réinsertion. Alors que Papon est aujourd'hui libre, ayant passé en prison moins de temps qu'Yves Peirat n'en passera, que de partout l'inadmissible situation des prisonniers souligne à quel point, comme l'écrivent les détenus de Salon, «le détenu reste taillable et corvéable à merci, sans aucun droit», Yves Peirat a été sanctionné pour avoir exercé sa liberté d'expression et dénoncé les conditions de vie des personnes incarcérées. Le SRA, qui participe activement au soutien des FTP, réclame :

- la sortie immédiate d'Yves du quartier d'isolement ;
- la levée des sanctions injustes prises à son encontre ;
- sa libération immédiate.



DES CARTES DE SOUTIEN AUX FTP
SONT DISPONIBLES AUPRÈS DU SRA.

La solidarité est une arme.

Liberté pour Yves Peirat
militant antifasciste
emprisonné
depuis deux ans
pour des sabotages
contre des locaux du
Front national

N'HÉSITEZ PAS À NOUS LES DEMANDER !

MÊME JUSTICE POUR TOUS !

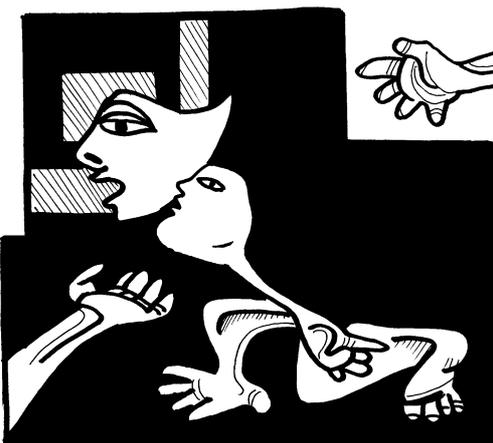


Une fois de plus, la prison revient au premier plan de l'actualité. Après l'été chaud dû à la surpopulation carcérale, consécutive à la politique sécuritaire menée par le nouveau gouvernement, sur les traces du précédent, c'est le cas de Papon qui défraye la chronique. Notre propos n'est pas de prendre position sur ce qui l'a conduit entre quatre murs. L'Histoire et les hommes l'ont déjà jugé, et nous espérons que ses nuits seront hantées par les visages de ses victimes. Ce qui nous importe, c'est le motif de sa remise en liberté, fondé sur son grand âge et son état de santé, incompatible avec la détention. Pour autant ils sont des centaines de détenus (plus de 400 selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons) a dépassé les 80 ans et plusieurs milliers à souffrir de maladies graves type sida, leucémies, cancers, etc. quand ils ne sont pas en fin de vie. Pour eux pas de comité de soutien, ni de remise en liberté, mais très souvent l'hôpital où on les laisse partir pour y mourir, histoire de ne pas avoir à comptabiliser leur décès dans les statistiques des morts en prison.

Salon n'échappe pas à ce phénomène, qui transforme depuis plusieurs années, les prisons en asile psychiatrique ou en dispensaire pour personnes âgées. C'est ainsi qu'au 3ème étage du Bât. A, on peut trouver un détenu de 83 ans, ne se déplaçant qu'avec une canne et très difficilement ou un autre de 73 ans quasi aveugle, qui ne sort pratiquement jamais de sa cellule, si ce n'est que pour des allers retours dans le couloir.

Toutefois il n'est pas suffisant de se scandaliser dans les seuls moments où la prison occupe les premières pages des médias. Il faut aussi pointer du doigt la responsabilité de l'institution judiciaire dans la question de la surinflation carcérale.

Entre 1978 et 1998, les peines de 5 ans ont augmenté de 1020%, les condamnations de plus de 10 ans de 233 % et les perpétuités de 100%. Ceci s'explique, entre autres, par une diminution très importante des libérations conditionnelles, plus aucune commutation et le peu d'aménagement des peines et alternatives à celles-ci. Depuis Janvier 2002, le CDR de Salon a hérité d'une procureur, Mme Zentar, qui quasi systématiquement, fait appel sur les



décisions de libérations conditionnelles prises par la JAP, Mme Blin, alors que les dossiers des détenus s'inscrivent dans le cadre de critères définis par la loi pour en bénéficier. Exemple d'un détenu demandant à bénéficier d'une conditionnelle parentale, ayant 2 enfants de moins de 10 ans, et moins de 4 ans de peine à effectuer et dont la femme est morte dans un accident de voiture. Même chose, pour les permissions qui selon la loi sont accessibles à tiers de peine, mais qui dans la réalité ne sont accordées qu'à partir de la mi-peine.

Quant à la réinsertion, elle reste le parent pauvre de l'institution pénitentiaire et pénale. Aucun service social aux CDR de Salon et Tarascon. Au point que les détenus du Bâtiment C de Salon ont du entreprendre un boycott du SPIP pour que leurs demandes soient prises en compte.

Quelle réinsertion par le travail, quand celui qui est proposé est peu payé et n'ouvre aucune demande à une couverture sociale ? Quant au droit du travail et syndical, n'en parlons pas. Le détenu reste taillable et corvéable à merci, sans aucun droit.

Il y a peu, le juge Halphen, un magistrat, faisait le constat que la justice fonctionne à deux vitesses. Pour notre part, il y a longtemps que nous savons que les lois ne s'appliquent pas de la même manière à tout le monde. C'est pour cela que nous demandons :

1. L'application de la remise en liberté immédiate de tous les détenus âges, malades ou en fin de vie.
2. L'application réelle des libérations conditionnelles ainsi que de toutes les mesures d'aménagement des peines.

Ces deux revendications immédiates étant tout simplement deux des mesures préconisées par les commissions du parlement et du Sénat dans leurs rapports sur l'état de prisons.

3. le réajustement des salaires carcéraux sur ceux pratiqués à l'extérieur avec tous les droits y afférent, y compris le droit syndical. (Proposition contenue dans le récent rapport du Sénateur Paul Lorident, «Prison : le travail à la peine».

Des détenus du CDR de Salon



FRANC-TIREUR
Un combat anti-fasciste à Marseille

FRANC-TIREUR

Ce livre raconte l'histoire des FTP marseillais, leurs actions, leur arrestation, leurs conditions de détention et le soutien que leur ont apporté de nombreuses personnes.

PRIX PUBLIC : 6 EUROS

À commander au SRA

SOLIDARITÉS ICI & AILLEURS...

ÉTATS-UNIS SOLIDARITÉ AVEC LES 28 ANTIRACISTES DE BALTIMORE



Le 24 août 2002, vingt-huit militantEs antiracistes ont manifestés contre un rassemblement de 200 membre de l'organisation néo-nazie "National Alliance". très vite, les antiracistes ont été entouré par la police. Menottés et amenés au poste de police, puis transférés au Central Booking et retenus pendant près de 24 heures, les 28 antiracistes ont été relâchés... Par la suite, la police de Baltimore a fait une descente sans mandat dans un centre communautaire et a encerclé le *Progressive action center*. La police a ensuite contrôlé, parfois à la pointe du fusil, ceux qui tentaient de rejoindre ces lieux.

Une fois de plus, la police protège les racistes violents et cherche à faire taire les antiracistes. Vingt-six militantEs ont chacunE été accusés d'émeute, de voies de faits grave au deuxième degré, de possession d'arme, et autres troubles à l'ordre public. La vingt-septième militante, une mineure, a reçu les mêmes accusations en plus de 20 chefs d'accusations supplémentaires. Le vingt-huitième accusé, un représentant de la Guilde nationale des avocatEs, fut également arrêté alors qu'il tentait de protéger les droits des militantEs. Ces militantEs antiracistes, qui risquent ainsi un total de 1 177 années de prison (!) et plusieurs dizaine de milliers de dollars d'amende, ont besoin de votre aide.

Envoyez vos marques de soutien à:

**Black Planet Books 1621 Fleet Street
Baltimore, Maryland 21231-2931 USA
E-Mail: antifalegal@hotmail.com.**

(chèques et mandats à l'ordre
de Black Planet Books)

FRANCE DISPARITION D'HENRI MARTIN



Henri Martin, président du CERF, centre étude sur le racisme et le fascisme nous a quitté. Pour tou-te-s les jeunes militant-e-s, antifascistes radicaux, ce nom ne dira sûrement pas grand chose; et pourtant !

Henri était de celles et ceux qui avaient fondé le SCALP Toulouse en 1984 et qui allait pendant des années animer sur la ville et dans l'hexagone nombre de manifestations antifascistes radicales. Militant infatigable, il refusait de voir l'antifascisme se morfondre dans une attitude morale et affirmait bien haut et fort que l'antifascisme c'est bien, la révolution, c'est mieux ! Que de souvenirs de ces années nous rappellent aujourd'hui sa disparition : manif à Marseille à l'époque où le FN prenait la rue, manif à Toulouse où il fallait se méfier des tuniques bleues qui protégeaient les meetings... Refusons de fumer le calumet de la paix ! Toujours et encore !

Henri était toujours en avant, toujours partant, fonçant tête baissée - ce qui n'était pas sans risque - mais il savait que l'exemple pouvait payer. Henri n'avait pas attendu les années 90 ou 2000 pour affirmer que l'émergence du Front national n'était pas un événement sans lendemain. A relire les textes et tracts du Scalp Toulouse et du CERF, on pourrait y trouver tout ce que l'on a pu encore dire ces derniers mois à l'occasion des élections présidentielles. Déjà en 1984, la gauche avait trahi, déjà elle servait la soupe à ces idées sécuritaires et autoritaires. Henri n'avait eu de cesse de le dénoncer, de l'écrire, de l'affirmer.

Libertaire, l'antifascisme ne pouvait se conjuguer qu'avec l'anti-autoritarisme et l'émancipation collective. Libertaire, l'antifascisme ne pouvait s'accommoder des magouilles politiciennes et de cette unité de "gauche" qui refusait de poser les véritables questions de la montée de ces extrêmes droites pour chercher dans l'urne une réponse à la nécessité de révolution sociale qu'il nous fallait penser et organiser. Si depuis quelques années, son chemin avait pris d'autres voies, il n'en restait pas moins toujours présent dans les luttes sur la région toulousaine et on avait pu le croiser de nombreuses fois lors de la lutte sur la vallée d'aspe avec un autre indien, Eric Pétetin.

Salut l'ami et le compagnon !

SERBIE ATTAQUES NÉO-NAZIS CONTRE DES ANARCHISTES



Le 22 juillet dernier, deux attaques néonazis ont été perpétrées contre des membres de l'Initiative pour l'Anarcho-Syndicalisme (IAS). La première a eu lieu à Sabac : deux de nos membres ont été attaqué par un nazi-skin sans qu'il y a eu aucun raison évidente. Bien sûr, les IASistes se sont défendus, et l'agresseur est tombé d'un pont. Quelques heures plus tard, la deuxième attaque a eu lieu à Novi Sad. Le groupe fasciste serbe «Obraz» avait collé leurs affiches dans la ville, que deux IASistes ont détruites ; trois membres de "Obraz" se sont alors approchés, et après quelques invectives, l'un des fascistes a frappé un IASiste. De nouveau, les anarcho-syndicalistes ont dû se défendre. Ces deux incidents montrent clairement que l'extrême droite en Serbie n'est pas une «illusion», comme la plupart des médias locaux veulent la présenter. Des fascistes et des nazis sont là, et nous devons être prêt à lutter.

Initiativa za anarho-sindikato (inicijativa@initijativa.org)



Appel aux groupes, collectifs, assos, individu(e)s : Si vous désirez organiser une soirée ou une journée sur le cas des FTP (débat, concert, projection, etc.), le SRA peut vous fournir du matériel : bulletins, affiches, cartes postales, CD de soutien, livres, ainsi qu'une vidéo relatant le début et les éléments de «l'affaire FTP». Il est possible qu'une personne du comité de soutien se déplace pour une intervention ; cela nécessite un peu de temps d'organisation, mais toutes les propositions et initiatives sont les bienvenues !

SOLIDARITÉ RÉSISTANCE ANTIFA

21^{er} rue Voltaire 75011 PARIS / Tél. 01 43 48 54 95 / sra@samizdat.net